INFORMATIONS

LOCATIONS DE VACANCES

12 MAI 2020

EXERCER VOTRE ACTIVITÉ

L'arrêté préfectoral sur les fermetures des meublés de tourisme et locations saisonnières ne s'applique plus depuis le 11 mai, il est donc possible de remettre votre bien en location dès maintenant.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour votre sécurité et celle des voyageurs, nous vous recommandons de nettoyer avec du savon ou du détergent puis de désinfecter l'intégralité de votre logement avec de l'eau de javel ou de l'alcool pour éviter la propagation du virus.
Il est aussi recommandé de laver le linge de maison (draps, torchons, housses...) à la température la plus élevée recommandée par le fabriquant.
Nous vous conseillons aussi de porter un masque et des gants et de désinfecter ou jeter tout le materiel de nettoyage après utilisation. Prévoyez un temps suffisant dédié au ménage et à la désinfection du logement.

ACCUEIL

Lorsque la configuration le permet, vous pouvez privilégier la remise de clés par l'utilisation d'une boîte à clés pour limiter les contacts.
Vous n'avez pas l'obligation de demander toute forme de justification ou d'attestation se rapportant au lieu de résidence ou motif de déplacement de vos clients, seuls responsables de leurs déplacements.

TOUTES LES INFORMATIONS

Retrouvez toutes les informations de la destination pendant cette periode sur le site de Médoc Atlantique.

Retrouvez ici tous les conseils sanitaires donnés par l'Union Nationale pour la Promotion de Location de Vacances .

Union Nationale pour la Promotion de la Location de Vacances UNPLV

L'Office de Tourisme Médoc Atlantique décline toute responsabilité ou ne donne aucune garantie, quant à l'exhaustivité, l'exactitude ou la fiabilité de ce contenu. Toute confiance accordée à ces informations relève de votre responsabilité.